

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ CAS GARDENBOOT – Sujet 0

Compétences couvertes :

Mission 1	<ul style="list-style-type: none"> - Produire et transmettre les documents sociaux obligatoires pour l'embauche et le départ. - Assurer le suivi des heures supplémentaires, des heures complémentaires et du repos éventuel dans le respect de la réglementation en vigueur. - Assurer le suivi des absences et des congés dans le respect de la réglementation en vigueur. - Identifier les mentions, rubriques et montants figurant sur le bulletin de paie afin de préparer et de contrôler la validité des paramètres de paie. - Renseigner les éléments personnels de la paie et en vérifier la cohérence. - Réaliser les enregistrements relatifs à la paie et contrôler la correspondance des écritures avec les documents sociaux.
Mission 2	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrer les opérations relatives aux ventes, aux prestations de services, aux frais accessoires (transport, emballages), aux créances en devises, au règlement au comptant et à crédit et contrôler leur cohérence. - Lettrer, contrôler et corriger les erreurs éventuelles (y compris en utilisant les outils intégrés dans le PGI). - Enclencher les procédures de relance en cas de retards de paiement. - Analyser, traiter et enregistrer les opérations d'inventaire nécessaires et obligatoires relatives aux tiers et aux stocks dans le respect des principes comptables et fiscaux en vigueur. - Opérer des contrôles ou des mesures automatisés sur des données extraites en nombre. - Mettre à jour des données ou le paramétrage d'un PGI suite à une situation d'alerte, à une évolution des éléments de contexte, à une décision de gestion.
Mission 3	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les procédures relatives aux opérations commerciales avec les fournisseurs, les opérations à traiter, repérer les anomalies et corriger les erreurs entre les documents (comptables et commerciaux) et alerter. - Mettre à jour les données clients / fournisseurs (PGI, papier et numérique), effectuer les opérations de contrôle. - Préparer le contrôle des composantes d'une facture, rechercher et analyser les informations complémentaires y compris d'ordre technique pour assurer l'enregistrement. - Contrôler les opérations relatives aux achats de biens, de services et aux acquisitions d'immobilisation. - Justifier les montants des factures et signaler les erreurs éventuelles. - Réaliser et valider les enregistrements relatifs aux achats de biens, de services et aux acquisitions d'immobilisation. - Gérer les échéances relatives aux règlements des fournisseurs. - Enregistrer les écritures de régularisation nécessaires. - Analyser, traiter et enregistrer les opérations d'amortissements, de provisions, de dépréciations, de cessions et l'incidence de l'obtention d'une subvention d'investissement sur les travaux d'inventaire. - Ajuster les comptes de gestion et mettre en œuvre le principe comptable de séparation des exercices. - Effectuer les contrôles nécessaires pour les travaux d'inventaire et la mise à jour du dossier de révision. - Appliquer les règles fiscales d'exigibilité, de déductibilité et de territorialité pour le calcul de la TVA due ou du crédit de TVA. - Formuler des conseils en matière de régime de TVA.

Mission 1 : Gestion Sociale

Vérification du bulletin de salaire

Eléments	Base	Taux	Montant
Salaire de base	151,67	9,61	1 457,55
Heures supplémentaires	2,00	12,01	24,02
Heures supplémentaires			
Prime de rendement			60,00
Prime de précarité	1 541,57	10 %	154,16
Salaire brut total			1 695,73

Salaire de base :

- Conforme au SMIC (1 457,55 = minimum légal) mais inférieur au minimum conventionnel (1 474 €)
- Selon la loi, le minimum conventionnel s'apprécie avec la prime de rendement, soit $1 457,55 + 60 = 1 517,55$ €. Le salaire est donc conforme aux minimaux conventionnels

Heures supplémentaires :

- Conforme à la fiche préparatoire (2 HS)
- Calcul de base : $12,01 = 25 \% \times 9,61 =$ conforme
- Mais la base de calcul n'est pas le salaire de base car il devrait inclure la prime. Taux réel à retenir : $(1 457,55 + 60) / 151,67 \times 1,25 = 12,51$

Prime de rendement :

- 611 réalisées, donc plus de 600 commandes réalisées = prime de 30 €
- Taux de retour de 3,9 %, donc inférieur à 5 % = prime de 30 €
- Prime de rendement totale = 60 €, conforme au bulletin

Prime de précarité :

- La prime doit être versée en fin de contrat. Or, le contrat se termine le 8/01/2016. Elle ne devra être versée qu'en janvier 2016.

Contrôle et comptabilisation du livre de paie

Vérification de l'écriture de paie

Brut, CP et primes : RAS

Autres avantages : les frais de déplacement ont été comptabilisés en avantage en nature - véhicule.

Net à payer : les acomptes n'ont pas été comptabilisés.

Code journal : **OD** Libellé : **Opérations Diverses – TVA – Salaires**

Date	Compte général	Compte tiers	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
31/12/2015	625000		Correction frais de déplacement	1 407.23	
	641400				1 407.23
31/12/2015	421000		Erreur comptabilisation acomptes	750.00	
	425000				750.00

Planification de l'embauche

Annexe Calendrier 2015 - 2016

Janvier 2016								Février 2016								Mars 2016								Avril 2016							
N° Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N° Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N° Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N° Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
53				1	2	3		5	1	2	3	4	5	6	7	9		1	2	3	4	5	6	9				1	2	3	
1	4	5	6	7	8	9	10	6	8	9	10	11	12	13	14	10	7	8	9	10	11	12	13	10	4	5	6	7	8	9	10
2	11	12	13	14	15	16	17	7	15	16	17	18	19	20	21	11	14	15	16	17	18	19	20	11	11	12	13	14	15	16	17
3	18	19	20	21	22	23	24	8	22	23	24	25	26	27	28	12	21	22	23	24	25	26	27	12	18	19	20	21	22	23	24
4	25	26	27	28	29	30	31	9	29							13	28	29	30	31				13	25	26	27	28	29	30	

Tâche	Date	Justification
DPAE	Du dimanche 7/2 au dimanche 14/2	Au plus tôt 8 jours avant l'embauche (et avant la mise au travail effective du salarié)
Embauche	Lundi 15 février 2016	Jour de l'embauche
Inscription registre du personnel	Du lundi 15 février (embauche)	Entre la date d'embauche et la fin de la période d'essai (sauf si travailleur handicapé)
Visite médicale d'embauche	Du lundi 15 février (embauche)	Entre la date d'embauche et la fin de la période d'essai (sauf si travailleur handicapé)
Fin période d'essai	Mardi 23 février (matin)	Un jour par semaine de CDD, soit 6 jours travaillés
Fin délai de carence	Embauche nouveau CDD : lundi 11 avril	Contrat de 6 semaines, donc plus de 14 jours, délai de carence est du tiers de la durée du CDD : 5 jours travaillés x 6 semaines x 1/3 = 10 jours travaillés après la fin du CDD (25/03/2016).

Mission 2 : Comptabilité « Clients »

Analyse des comptes clients

1. Client REVES ET JARDINS - CLI59175

- Facture 1510381 : à letterer
- Facture 1511420 : le règlement (38 016 €) ne correspond pas au montant de la facture (38 400 €). Ceci est dû au règlement au comptant du client, qui a déduit un escompte de 1 %, proposé sur la facture (annexe A11). De plus, il est précisé sur cette facture que l'escompte net de taxes est pratiqué. Il est donc inutile d'adresser une facture d'avoir mais il convient d'enregistrer l'escompte net de taxes.

2. Client JARDI FLO - CLI59031 :

Le solde est créditeur car le règlement par chèque n°12562 a été enregistré deux fois (même numéro de facture + même numéro de chèque) : il convient d'annuler une des deux écritures et de letterer le compte.

3. Client OASIS - CLI40062 :

Le mandataire judiciaire de la société OASIS (Maître GOCQUEL, annexe A13) nous a informé le 16/10/2015 de l'irrecouvrabilité de notre créance. De ce fait :

- la créance doit être qualifiée d'irrecouvrable (compte 654),
- un duplicata de la facture doit être adressé à la société OASIS l'informant, entre autres, de la non déduction de la TVA y figurant :

GARDEN BOOT Facture n° 1412401 du 15/12/2014 8 rue Alfred Kessler 14000 - CAEN N°TVA FR28152947156		OASIS 5 rue Monge 76 000 ROUEN		
Référence	Désignation	Qté	P.U	MONTANT
2303	Ordinateur d'arrosage GARDENA	180	35,00	6 300,00
<i>Facture demeurée impayée pour la somme de 7 560 € TTC et pour la somme de 1 260 € de TVA qui ne peut faire l'objet d'une déduction (article 272 du CGI)</i>		Total HT		6 300,00
		TVA	20,00%	1 260,00
		Net à payer		7 560,00
		Règlement prévu le : 30/01/2015		

4. Client JARPIE SAS - CLI94055 : la société GARDEN BOOT a reçu un règlement partiel (le 05/10/2015) sur la facture NF1507579 (à échéance du 31/08/2015). Or, la société JARPIE SAS a proposé un échéancier (mail du 20/10/2015) pour le paiement du solde de sa dette qui a été accepté (« suite à notre conversation téléphonique... »). Il n'y a aucun risque de perte probable à l'inventaire. Il n'y a donc aucun traitement comptable à réaliser, aucune lettre de relance supplémentaire à adresser, aucune dépréciation à constater, la créance ne devient pas douteuse compte tenu de la procédure existante. Rien à faire.

5. Client MOUSSION - CLI49031 :

- Facture 1509037 : à letterer
- Facture 1512009 : l'échéance n'est pas passée, rien à faire
- Facture 1510097 : au 31/12/15, l'échéance (15/12/2015) est dépassée depuis plus d'une semaine et n'a fait l'objet d'aucune relance à ce jour : il convient donc d'adresser une relance par mail au client. Par ailleurs, la créance devient douteuse en totalité (34 680 €) et la dépréciation représente 30 % de la créance impayée ($0.3 \times 17\,520 / 1.2 = 4\,380$ €). Ces écritures seront regroupées avec celles du client LOISIRS ET JARDINS.

De : davy_gardenboo@sfr.fr	A : moussion@gmail.com
Le : 31 décembre 2015	
Objet : Relance pour non-paiement à échéance – MOUSSION à GARDEN BOOT	
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Suite à l'étude de votre compte, il apparaît, sauf erreur de notre part, que notre facture NF1510097, datée du 10/10/2015, à échéance au 15/12/2015, d'un montant de 17 520 € TTC ne nous a toujours pas été réglée.</p> <p>Je vous remercie de nous adresser au plus vite le règlement correspondant. Si votre courrier de règlement a croisé ce mail, veuillez ne pas prendre en compte cette demande.</p> <p>Nous informons dès à présent notre équipe commerciale qui fera preuve de vigilance en cas de nouvelle commande de votre part.</p> <p>Cordialement.</p> <p style="text-align: right;"><i>Josiane DAVY,</i> <i>Responsable comptabilité clients</i> <i>GARDEN BOOT</i></p>	

Sur l'application de Gestion Commerciale du PGI, il faut modifier le statut du client MOUSSION :

CLI49031 MOUSSION	<input type="checkbox"/> Client actif <input checked="" type="checkbox"/> Vigilance sur les ventes <input type="checkbox"/> Ventes bloquées
-------------------	---

6. **Client LOISIRS ET JARDINS - CLI40027** : Manifestement, la situation du client s'est dégradée au cours de l'année 2015. Le 30/09/2015, Mme DAVY lui a adressé, par mail, une première lettre de relance (annexe A13). Le client n'ayant adressé aucun règlement depuis cette date, et ayant bénéficié d'une nouvelle livraison (NF1510511), nous devons lui adresser une lettre recommandée avec accusé de réception. D'un point de vue comptable, la créance totale (9 132 € TTC) devient douteuse et la dépréciation constatée sera de 4 566 € (9 132 x 0.6 / 1.2).

GARDEN BOOT Josiane DAVY Service Clients 8 Rue Alfred Kessler 14 000 CAEN	Le 31/12/2015
	LOISIRS ET JARDINS ????? ?????
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Suite à l'étude de votre compte, il apparaît que le solde restant dû à ce jour, sauf erreur de notre part, s'élève à un montant de 9 132 €.</p> <p>En l'absence de réponse à cette lettre recommandée, je me verrai dans l'obligation de transmettre votre dossier au cabinet d'avocat spécialisé dans la gestion des contentieux. Je vous invite donc à me contacter le plus rapidement possible pour que nous mettions en place un échéancier.</p> <p>Cordialement,</p> <p style="text-align: right;"><i>Josiane DAVY,</i> <i>Responsable comptabilité clients</i></p>	

Sur l'application de Gestion Commerciale du PGI, il faut modifier le statut du client LOISIRS ET JARDINS :

CLI40027 LOISIRS ET JARDINS	<input type="checkbox"/> Client actif <input type="checkbox"/> Vigilance sur les ventes <input checked="" type="checkbox"/> Ventes bloquées
-----------------------------	---

7. **Créance douteuse : Client GARDEN FLO - CLI06004** : la créance avait une échéance au 15/03/2014. Le client a donc fait l'objet de deux relances (30/06/14 et 30/09/14). Depuis le 31/12/2014, le dossier a été transmis au cabinet d'avocat spécialisé, les commerciaux ont pour consigne de ne plus vendre à ce client et d'un point de vue comptable, la créance est déjà douteuse et dépréciée de 100 %. Il n'y a donc rien à faire.

Enregistrements comptables

Code journal : REG

Libellé : OD de régularisations de fin d'année

Date	Compte général	Compte tiers	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
31/12/2015	665000		REVES ET JARDINS, escompte net de taxes	384.00	
	411000	CLI59175	sur NF 1510381 pour règlement comptant		384.00
31/12/2015	654000		Perte irrécouvrable sur client OASIS	6 300.00	
	445710		(NF 1412401). Courrier mandataire judiciaire	1 260.00	
	411000	CLI40062	reçu le 19/10/2015		7 560.00
31/12/2015	416000		Créances MOUSSION et LOISIRS ET	43 812.00	
	411000	CLI49031	JARDINS devenues globalement douteuses		34 680.00
	411000	CLI40027			9 132.00
31/12/2015	681740		Dépréciation constatée (MOUSSION et	8 946.00	
	491000		LOISIRS ET JARDINS) : 4 380 + 4 566		8 946.00

Code journal : BNP

Libellé : Banque - BNP

Date	Compte général	Compte tiers	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
31/12/2015	411000	CLI59031	Annulation écriture du 20/12/2015 car	6 360.00	
	512165		enregistrée deux fois		6 360.00

Amélioration de la procédure de suivi des créances clients

La 2^{ème} requête SQL n'est pas correcte car une facture peut faire l'objet de plusieurs règlements qu'il faut additionner pour calculer le restant à payer.

```

SELECT CLIENT.NumCli , NomCli , TelCli , MailCli , AdrCli , FACTURE.NumFacture ,
       date() – DateEcheance AS Retard , MontantFactureTTC – SUM(MontantReglement)
       AS Restant_dû ,
FROM CLIENT , FACTURE , REGLEMENT
WHERE CLIENT.NumCli = FACTURE.NumCli
AND FACTURE.NumFacture = REGLEMENT.NumFacture
AND date() – DateEcheance > 10
GROUP BY CLIENT.NumCli , NomCli , TelCli , MailCli , AdrCli , FACTURE.NumFacture ,
        DateEcheance , MontantFactureTTC
HAVING MontantFactureTTC – SUM(MontantReglement) > 0
ORDER BY NomCli ;

```

Algorithme correspondant au calcul du niveau avec une fonction personnalisée "niveau"

Déclaration des variables

Niveau : entier

Retard : entier

Début

SAISIR Retard

SI retard <= 17

ALORS

niveau ← 1

SINON

SI retard <= 24 ALORS

niveau ← 2

SINON

SI retard <= 31 ALORS

niveau ← 3

SINON

SI retard <= 38 ALORS

niveau ← 4

SINON

SI retard <= 60 ALORS

niveau ← 5

SINON

niveau ← 6

FIN SI

FIN SI

FIN SI

FIN SI

FIN SI

AFFICHER niveau

Fin

Mission 3 : Comptabilité « Fournisseurs »

Enregistrements comptables

Code journal : **ACH** Libellé : **Achats (biens, services et immobilisations)**

Date	Compte général	Compte tiers	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
12/12/2015	602600		Régularisation Facture n° A33520038	130.00	
	409600		GAMET (<i>confusion consignation et achat</i>)		130.00
15/12/2015	401000	FRBOOTIN	Régularisation Facture n° 521/2015	40 744.70	
	401000	FRBOOTSr	BOOT Srl – Italie (<i>confusion compte de tiers et</i>		33.953.92
	445200		<i>oubli de la TVA intracommunautaire</i>)		6 790.78
24/12/2015	607009		Régularisation Facture n° 521724618	3 420.00	
	637200		LOGISTIC TRANSPORT (<i>problème droit de douane</i>)		3 420.00

NB : Pour les 3 premières écritures, accepter une contrepassation accompagnée de l'enregistrement rectifié.

Code journal : **ACH** Libellé : **Achats (biens, services et immobilisations)**

Date	Compte général	Compte tiers	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
28/12/2015	621100		Facture N° 028/0324/16	824.25	
	445601		ADECCO	164.85	
	401000	FRADECCO			989.10
28/12/2015	615100		Facture n° R218	678.12	
	445660		AUTOMOBILES BN	135.62	
	401000	FRAUTOBN			813.74
30/12/2015	623600		Facture n° 5251	1 260.00	
	445602		BURQIC	252.00	
	401000	FRBURQI			1 512.00

Code journal : **OD** Libellé : **Opérations diverses – TVA – Salaires**

Date	Compte général	Compte tiers	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
31/12/2015	445601		Régularisation Facture N° 473	1 687.20	
	445612		JACOBIN		1 687.20

Code journal : **REG** Libellé : **OD de régularisations de fin d'année**

Date	Compte général	Compte tiers	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
31/12/2015	486000		Régularisation des charges (95 % x 4 950)	4 702.50	
	615200		JACOBIN Facture N° 473 – Travaux non réalisés		4 702.50

- **Ecart de conversion**

La dette envers le fournisseur chinois doit être convertie au cours du jour de clôture de l'exercice (31/12/2015). L'écart constaté doit être enregistré en respect du principe de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle des dettes de l'entreprise.

La constatation d'une moins value latente doit faire l'objet d'une provision pour risques dans le respect du principe de prudence.

- **Intérêts sur emprunts**

La mensualité d'emprunt doit être décomposée pour la partie d'intérêts et la partie de remboursement du capital emprunté.

L'intérêt relatif à la seconde échéance (15/01/16) court depuis le 15/12/15, la règle de rattachement des charges et produits à l'exercice comptable nous amène à enregistrer des intérêts courus.

- **Acquisition et amortissement de la RENAULT MEGANE**

La TVA payée lors de l'acquisition de la Renault MEGANE n'est pas déductible et est à virer dans le compte d'immobilisation car il s'agit d'un véhicule de transport de personnes classé en catégorie VP (véhicule particulier). La carte grise doit être enregistrée en impôts et taxes dans le compte 6354, compte tenu des options comptables fournies en annexe et non dans le compte d'immobilisation.

La base amortissable est fautive : 20 899.02 € et non pas 17 702.34 € (car les calculs d'amortissements sont automatisés à partir de l'écriture d'acquisition).

Les calculs d'amortissement sont donc de : $20\,899.02 \times 1 / 5 \times 1.5 / 12 = 522.48$ € au lieu de 442.76 € pour 2015 et $20\,899.02 \times 1 / 5 = 4\,179.80$ € au lieu de 3 542.07 € pour les années suivantes.

L'amortissement fiscal est identique à l'amortissement économique puisqu'un véhicule de tourisme n'est pas éligible à l'amortissement dégressif.

- **Vente du camion FORD TRANSIT**

Il faut créditer le compte 775 à la place du compte 471 et il faut sortir le bien du patrimoine en soldant également le compte d'amortissements (le camion est entièrement amorti, la durée de vie de 8 ans est dépassée car l'acquisition a eu lieu en 2005).

Enregistrements comptables

Code journal : **REG** Libellé : **OD de régularisations de fin d'année**

Date	Compte général	Compte tiers	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
31/12/2015	476000		Perte latente sur dette en \$ XIAMEN	414.48	
	401000	FRXIAMEN	24 085.07 (25 445.88 / 1.0565) – 23 670.59		414.48
31/12/2015	686500		Dotation aux provisions pour perte de change	414.48	
	151500		XIAMEN		414.48
31/12/2015	661100		Imputation des intérêts du 15/12/15 dans le	23.95	
	164135		compte de charge correspondant		23.95
31/12/2015	661100		Intérêts courus non échus sur emprunt	11.65	
	168800		23.30 x 1 / 2		11.65
31/12/2015	218200		Régularisation écriture du 15/11/15 MEGANE ESTATE	3 188.68	
	635416		Enregistrement carte grise (3 483.18 - 294.50)	294.50	
	445620		TVA non déductible		3 483.18
31/12/2015	681120		Régularisation des amortissements de la MEGANE	79.72	
	281820		ESTATE : 522.48 – 442.76		79.72
31/12/2015	471000		Régularisation écriture de cession du FORD TRANSIT	1 500.00	
	775000				1 500.00
31/12/2015	281820		Sortie du bilan du camion FORD TRANSIT	19 500.00	
	218200				19 500.00